

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 7 MARS 2016 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Messieurs les conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Warren Budning et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

ABSENT : Madame la conseillère Karen Zajdman

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général et Pierre Tapp, greffier, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20h11.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

2016-036

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

Adoptée

2016-037

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} février 2016 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2016-038

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PME MTL CENTRE-OUEST

ATTENDU QUE suite à la sanction du projet de Loi 28 par l'Assemblée nationale du Québec, qui notamment transférait la responsabilité du développement économique local aux municipalités;

ATTENDU QUE suite au remplacement des Centres locaux de développement (CLD) sur l'île de Montréal par un nouveau modèle de développement économique maintenant connu sous le nom de PME MTL ;

ATTENDU QUE les trois villes liées de Côte Saint-Luc, Hampstead et de Montréal-Ouest sont maintenant regroupées au sein de PME MTL Centre-Ouest;

ATTENDU QUE les trois villes liées de Côte Saint-Luc, Hampstead et de Montréal-Ouest doivent désigner une personne élue qui siège au sein d'un des trois Conseils municipaux, et ce, afin de les représenter au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Leon Elfassy, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- Que le conseil de la Ville de Hampstead désigne à compter du 30 juin 2015, Me Dida Berku Conseillère municipale de la ville de Côte Saint-Luc, comme représentante des villes de Côte Saint-Luc, Hampstead et de Montréal-Ouest, et ce, afin de siéger sur le conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

Adoptée

2016-039

SIGNATURE DU BAIL POUR LE CAFÉ AU CENTRE COMMUNAUTAIRE IRVING L.ADESSKY – PARC HAMPSTEAD

CONSIDÉRANT QU'UN bail pour le 1^{er} mai 2016 au 30 septembre 2016, à l'expiration du bail courant, va intervenir entre la Ville de Hampstead et Distributrice Deli-Snacks Inc. et ce, pour la location d'un local au Centre communautaire Irving L. Adessky qui servira de restaurant/café;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'approuver la convention de bail entre la Ville de Hampstead et Distributrice Deli-Snacks Inc. du 1^{er} mai 2016 au 30 septembre 2016 et d'autoriser la directrice des services communautaires et des loisirs à signer le dit bail.

Le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseiller Jack Edery
Conseiller Leon Elfassy
Conseiller Michael Goldwax
Conseiller Harvey Shaffer

A voté contre :

Conseiller Warren Budning

En faveur: 4

Contre : 1

Adoptée sur division

2016-040

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 8 FÉVRIER 2016

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le greffier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 8 février 2016.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le greffier.

2016-041

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 6.3.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727 POUR PERMETTRE LA MARGE DE REcul GAUCHE ET LA MARGE DE REcul DROITE À 2.88 M (9.45 PI) AU LIEU DE 2.93 M (9.61 PI) DE LA LIGNE DE LOT AFIN DE LÉGALISER LES MARGES EXISTANTES ET DE PERMETTRE UN AGRANDISSEMENT AU SECOND ÉTAGE DANS L'ALIGNEMENT DU MUR EXISTANT POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU **261. CROISSANT NETHERWOOD, LOT N^o 2 090 086 ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775), (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N^o 18 G-0005).**

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, art. 6.3.2 la marge de recul gauche et la marge de recul droite à 2.88 m (9.45 pi) au lieu de 2.93 m (9.61 pi) de la ligne de lot afin de légaliser les marges existantes et de permettre un agrandissement au second étage dans l'alignement du mur existant pour une maison unifamiliale détachée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 18 janvier 2016, a recommandé comme suit les demandes de dérogations mineures ci-dessous;

- La demande dérogation mineure pour permettre la marge de recul gauche à 2.88 M (9.45 PI) de la ligne de lot au lieu de 2.93 M (9.61 PI) pour légaliser la marge existante devrait être approuvée (727 art. 6.3.2)
- La demande dérogation mineure pour permettre la marge de droite à 2.88 M (9.45 PI) de la ligne de lot au lieu de 2.93 M (9.61 PI) pour légaliser la marge existante et permettre un agrandissement au second étage dans l'alignement du mur existant devrait être approuvée (727 art. 6.3.2)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour la propriété située au 261, croissant Netherwood sur le lot no. 2 090 086, Zone RA-2.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 261 croissant Netherwood:

Aucune intervention

Adoptée

2016-042

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN AGRANDISSEMENT AU SECOND ÉTAGE (AU CÔTÉ DROIT) AVEC MODIFICATION AUX FAÇADES D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 261, CROISSANT NETHERWOOD, LOT N^O 2 090 086 ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) ET (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations pour l'approbation d'un agrandissement au second étage (au côté droit) avec modification aux façades d'une maison unifamiliale détachée située au 261, croissant Netherwood et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 18 janvier 2016 soit *approuvé* à la recommandation du CCU. Les modifications sont partiellement conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2016-043

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 6.2.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727 POUR PERMETTRE LA MARGE DE REcul AVANT DE LA MAISON À 5.98 M (19.61 PI) AU LIEU DE 6.1 M (20 PI) POUR UNE NOUVELLE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 28, CHEMIN THURLOW, LOT N^O 2 088 845, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIA N^O 775) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N^O 18 G-0005)

CONSIDERANT que plusieurs personnes intéressées sont intervenues concernant la demande de dérogation mineure au 28 chemin Thurlow;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- De reporter ce sujet à la séance régulière du Conseil en date du 4 avril 2016.

Adoptée

2016-044

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 7.6.3.1.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727 POUR PERMETTRE LE MUR DE SOUTÈNEMENT DE L'ENTRÉE VÉHICULAIRE À 0.66 M (2.17 PI) AU LIEU DE 1 M (3.28 PI) POUR UNE NOUVELLE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU **28, CHEMIN THURLOW, LOT N^O 2 088 845, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIA N^O 775) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N^O 18 G-0005)**

CONSIDERANT que plusieurs personnes intéressées sont intervenues concernant la demande de dérogation mineure au 28 chemin Thurlow;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Jack Ederly et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- De reporter ce sujet à la séance régulière du Conseil en date du 4 avril 2016.

Adoptée

À 21h40, Monsieur le Maire quitte la présente séance.

À 21h56 lors de la reprise de la séance, le pro-maire Harvey Shaffer occupe la présidence et tous les membres du Conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.

2016-045

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 6.2.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727 POUR PERMETTRE LA MARGE DE REcul AVANT DE LA MAISON À 4.57 M (15 PI) AU LIEU DE 6.1 M (20 PI) POUR UN AGRANDISSEMENT À UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU **18, CROISSANT KILBURN, LOT N^O 2 089 070, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIA N^O 775) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N^O 18 G-0005)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, art. 6.2.1 pour permettre la marge de recul avant de la maison à 4.57 m (15 pi) au lieu de 6.1 m (20 pi) pour un agrandissement à une maison unifamiliale détachée;

CONSIDERANT QUE la dérogation mineure est demandée pour permettre de fermer l'espace actuellement occupé par le perron avant selon son empreinte existante ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 18 janvier 2016, a recommandé comme suit la demande de dérogation mineure ci-dessous :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- La demande de dérogation mineure permettant la marge avant à 4.57 M (15 PI) au lieu de 6.1 M (20 PI) devrait être **approuvée** (727 art. 6.2.1)

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal ***approuve*** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour la propriété située au 18, chemin Kilburn sur le lot no. 2 089 070, Zone RA-1.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 18 croissant Kilburn:

Aucune intervention

Adoptée

2016-046

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN AGRANDISSEMENT EN COUR AVANT ET L'AJOUT D'UN SECOND ÉTAGE AVEC MODIFICATIONS DE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 18, CROISSANT KILBURN, LOT N^O 2 089 070, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) ET (RÈGLEMENT PIIA N^O 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations pour l'approbation d'un agrandissement au second étage avec modifications de façade pour une maison unifamiliale détachée au 18, croissant Kilburn, et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 18 janvier 2016, avec modifications aux plans et élévations soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 8 février 2016 est ***approuvé conditionnellement***. Les modifications sont partiellement conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition que les conditions suivantes soient remplies:
 - La modification consiste à remplacer la pierre proposée par un style Tudor.
 - Le style Tudor proposé pour la partie de l'agrandissement devrait également être étendu aux façades avant et arrière.

Adoptée

2016-047

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 7.3.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727-14, POUR PERMETTRE UN REVÊTEMENT EXTÉRIEUR D'UNE ÉPAISSEUR DE MOINS DE 76 MM (3 PO.), POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 336, DUFFERIN ROAD, LOT 2 088 589, ZONE RB-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA N^O 775), (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N^O 18 G-0005).

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727-14, art. 7.3.1 pour permettre un revêtement extérieur d'une épaisseur de moins de 76 mm (3 po.), pour une maison unifamiliale détachée;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 8 février 2016, a recommandé comme suit la demande de dérogation mineure ci-dessous;

- La dérogation mineure pour permettre un revêtement extérieur de moins de 76 mm (3 po.) d'épaisseur devrait être **approuvée** (art.7.3.1)

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Jack Ederly et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour la propriété située au 336, chemin Dufferin sur le lot no. 2 088 589, Zone RB-1.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 336 chemin Dufferin:

Aucune intervention

Adoptée

2016-048

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 7.5.1 A) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 727-19, POUR PERMETTRE QUE LA DISTANCE ENTRE LA PISCINE ET LA TERRASSE SOIT DE 1,70 M (5,58 PIEDS) AU LIEU DE 2 M (6,56 PIEDS), POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU **177, CHEMIN ETON, LOT N^o: 2 089 501, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA N^o 775), (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N^o 18 G-0005)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727-19, art. 7.5.1 pour permettre que la distance entre la piscine et la terrasse soit de 1,70 m (5,58 pieds) au lieu de 2 m (6,56 pieds), pour une maison unifamiliale détachée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 8 février 2016, a recommandé comme suit la demande de dérogation mineure ci-dessous;

- La dérogation mineure permettant que la distance entre la piscine et la terrasse soit de 1,70 m (5,58 pieds) au lieu de 2 m (6,56 pieds), (727 art. 7.5.1 a) devrait être **approuvée** (art. 7.5.1. a)

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour la propriété située au 177, chemin Eton sur le lot no. 2 089 501, Zone RA-2.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 177 chemin Eton:

Aucune intervention

Adoptée

2016-049

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de janvier 2016 a été soumise au conseil;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 21 janvier 2016 au 20 février 2016, au montant de 3 086 575,24 \$, est par la présente approuvée (787 518,32 \$ pour les chèques et 2 299 056,92 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2016-050

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead a adopté la résolution no. 2015-101 le 4 mai 2015 dans le but de déposer une programmation de travaux datée de juin 2015 afin de recevoir une contribution gouvernementale du *Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la Ville de Hampstead approuve le contenu et autorise l'envoi au *Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire* d'une programmation modifiée de travaux en mars 2016 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère; et
- QUE la Ville de Hampstead s'engage à informer le *Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire* de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

2016-051

AUGMENTATION TEMPORAIRE DE LA MARGE DE CRÉDIT BANCAIRE AUPRÈS DE LA BANQUE NATIONALE AFIN DE SOUTENIR LES MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions de l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*, dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux, le maire peut décréter toute dépense et octroyer tout contrat qu'il juge nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions de l'article 305(9) de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, un élu peut octroyer un contrat de préférence à tout autre dans un cas de force majeure où l'intérêt général de la municipalité ou de l'organisme municipal peut être lésé;

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 42, 43 et 47 (6) de la *Loi sur la sécurité civile*, une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou de son plan d'urgence. Dans ces circonstances, le maire ou le maire suppléant peut faire les dépenses et octroyer les contrats jugés nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead détient présentement une marge de crédit de 1 million de dollars (1 000 000 \$) avec la Banque Nationale;

CONSIDÉRANT QUE la Banque Nationale serait disposée à augmenter la marge de crédit de la Ville pour lui permettre de satisfaire à ses obligations;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE, afin de répondre aux besoins en situation d'urgence, une demande soit déposée par la Ville de Hampstead à la Banque Nationale à l'effet d'augmenter la marge de crédit de 1 million (1 000 000 \$) à 10 millions (10 000 000 \$), sur une période n'excédant pas un an à compter de la date de la demande, à condition que le taux d'intérêt ne dépasse pas le taux de base sans surcharge, le tout sans frais pour l'application de la majoration;
- QUE le trésorier, ou en son absence le contrôleur, soient autorisés à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente demande;
- QUE toutes les dépenses autorisées par la suite à partir des fonds provenant de la marge de crédit majorée soient effectuées en conformité avec les délégations établies en vertu du plan des mesures d'urgence de la Ville de Hampstead ou suivant les délégations aux élus spécifiées dans le préambule.

Adoptée

2016-052

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR L'ÉLAGAGE, LE DÉGAGEMENT ET L'ABATTAGE D'ARBRES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres public pour un contrat de deux ans pour l'élagage, le dégagement et l'abattage d'arbres;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2014-073 adoptée en mars 2014, le Conseil a octroyé le contrat pour l'élagage, le dégagement et l'abattage d'arbres au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe DRM Inc (9043-2089 Québec), pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QU'il était prévu au document d'appel d'offres que le contrat incluait deux options de renouvellement d'une année chacune;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

QUE, le contrat avec Groupe DRM Inc (9043-2089 Québec) pour l'élagage, le dégagement et l'abattage d'arbres soit renouvelé pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 pour les coûts suivants:

- | | | |
|-----------------------------------|---------------------------|--------------|
| • Tarif jours semaines: | Élagage d'arbres adultes: | \$ 100.96/hr |
| | Élagage de jeunes arbres: | \$ 94.78/hr |
| | Abattage d'arbres | \$ 126.72/hr |
| • Tarif soirs semaines: | Élagage d'arbres adultes: | \$ 100.96/hr |
| | Élagage de jeunes arbres: | \$ 94.78/hr |
| | Abattage d'arbres | \$ 126.72/hr |
| • Tarif nuits & fins de semaines: | Élagage d'arbres adultes: | \$ 100.96/hr |
| | Élagage de jeunes arbres: | \$ 94.78/hr |
| | Abattage d'arbres | \$ 126.72/hr |

QUE, selon la fréquence et la quantité des travaux exécutés durant le contrat ferme de deux ans, le montant estimé de la dépense est de 62 000.00 \$ taxes incluses.

Le certificat du trésorier No 16-06, daté du 1^{er} février 2016, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2016-053

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE ET DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres public pour un contrat de deux ans pour l'entretien et la réparation du réseau d'éclairage et des installations électriques;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2014-098 adoptée en avril 2014, le Conseil a octroyé un contrat de deux ans pour l'entretien et la réparation du réseau d'éclairage et des installations électriques au plus bas soumissionnaire conforme, Installume Inc.; pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2016;

CONSIDÉRANT QU'il était prévu au document d'appel d'offres que le contrat incluait deux options de renouvellement d'une année chacune;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE, le contrat avec Installume Inc. pour l'entretien et la réparation du réseau d'éclairage et des installations électriques soit renouvelé pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017 pour les coûts suivants:

- Un électricien (temps régulier) : 57.69 \$ / heure
- Un électricien et un apprenti (temps régulier): 87.29 \$ / heure
- Un électricien (soir) : 57.69 \$ / heure
- Un électricien et un apprenti (soir) : 88.60 \$ / heure
- Un électricien (nuits et fin semaines) : 72.12 \$ / heure
- Un électricien & un apprenti (nuits & fin semaines) 97.88 \$ / heure
- Frais pour l'utilisation d'une nacelle : 15.46 \$ / heure

QUE, selon la fréquence et la quantité des travaux exécutés durant le contrat ferme de deux ans, le montant estimé de la dépense est de 46 000.00 \$ taxes incluses.

Le certificat du trésorier no. 16-07, daté du 2 février 2016, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2016-054

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE PEINTURAGE, L'OUVERTURE, L'ENTRETIEN ET LA FERMETURE DES PISCINES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitations écrites pour le peinturage, l'ouverture, l'entretien et la fermeture des piscines pour un contrat d'une année incluant une clause pour deux options de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2014-083 adoptée le 17 mars 2014, le Conseil a octroyé le contrat pour le peinturage, l'ouverture, l'entretien et la fermeture des piscines au plus bas soumissionnaire conforme LCS (2895102 Canada inc) pour 2014;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2015-041 adoptée le 2 mars 2015, le Conseil a octroyé la première option de renouvellement pour le peinturage, l'ouverture, l'entretien et la fermeture des piscines à LCS (2895102 Canada inc) pour 2015;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE, le contrat pour le peinturage, l'ouverture, l'entretien et la fermeture des piscines soit renouvelé pour 2016;
- QUE, les prix et tarifs seront :
 - Peinturage des piscines \$ 6 293.00 \$
 - Ouverture des piscines \$ 3 571.38 \$
 - Support technique (prix par visite) \$ 51.46 \$ / visite
 - Taux horaire technician pour réparations \$ 77.19 \$ / hre
 - Taux horaire assistant technician réparations \$ 46.28 \$ / hre
 - Taux horaire service de consultation \$ 77.19 \$ / hre
 - Chlore liquide (20 litres) \$ 13.91 \$ / ch
 - Transvidage du chlore (prix par bouteille) \$ 2.06 \$ / ch
 - Fermeture des piscines \$ 2 408.34.00 \$
- QUE, selon la fréquence et la quantité des travaux exécutés au cours des dernières années, le montant estimé de la dépense pour le peinturage, l'ouverture, l'entretien et la fermeture des piscines est de 27 000.00 \$ plus taxes applicables;
- QUE, selon la quantité des pièces et des matériaux achetés au cours des dernières années, le montant estimé de la dépense pour l'achat des pièces et des matériaux sera 7 000.00 \$ plus taxes applicables.

Le certificat du trésorier no. 16-08, daté du 3 février 2016, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2016-055

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DES PUISARDS

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitations écrites pour le nettoyage des puisards pour les années 2013 et 2014 incluant une clause pour deux options de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2013-082 adoptée le 8 avril 2013, le Conseil a octroyé le contrat pour le nettoyage des puisards pour les années 2013 et 2014 au plus bas soumissionnaire conforme Kelly Sani-Vac Inc;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2015-041 adoptée le 2 mars 2015, le Conseil a octroyé la première option de renouvellement pour le nettoyage des puisards à Kelly Sani-Vac Inc pour 2015;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE, le contrat pour le nettoyage des puisards soit renouvelé pour 2016 tel que plus amplement décrit ci-dessous;

KELLY SANI-VAC INC.

Nettoyage des puisards année 2015;	13 818.41 \$
T.P.S. 5%	690.92 \$
T.V.Q. 9.975%	<u>1 378.39 \$</u>
Grand total taxes incluses	15 887.72 \$

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Le certificat du trésorier no. 16-09, daté du 3 février 2016, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2016-056

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MÉLANGES BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture de mélanges bitumineux pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 12 février 2016, celle de Construction DJL inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Jack Edery, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE, le contrat pour la fourniture de mélanges bitumineux pour l'année 2016 soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants;

QUE, selon la fréquence des commandes faites au cours des années antérieures et l'évaluation des besoins pour 2016, le montant estimé de la dépense est de 15 920 \$ plus taxes applicables.

CONSTRUCTION DJL INC.

Mélange EB-5	(approx. 25 tonnes métriques)	84.95\$ / tm
Mélange CH-10	(approx. 150 tonnes métriques)	70.00\$ / tm
Mélange EB-10C	(approx. 25 tonnes métriques)	73.75\$ / tm
Mélange EB-10S	(approx. 10 tonnes métriques)	72.50\$ / tm
Mélange EB-14	(approx. 10 tonnes métriques)	72.75\$ / tm

T.P.S.	5 %	Extra
T.V.Q.	9,975 %	Extra

QUE, le certificat du trésorier 16-12, daté du 15 février 2016, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2016-057

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES PIERRES CONCASSÉES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel par invitation écrite pour la fourniture des pierres concassées;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 12 février 2016, celle de Lafarge Canada Inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE, le contrat de deux ans, pour la période du 15 mars 2016 au 14 mars 2018, pour la fourniture des pierres concassées, soit octroyé à Lafarge Canada Inc., tel que plus amplement décrit ci-dessous;

QUE, selon la fréquence des commandes faites au cours des années antérieures et l'évaluation des besoins pour les deux prochaines années, le montant estimé de la dépense, pour le contrat de deux ans, est de 37 290,00 \$ plus taxes applicables.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

LAFARGE CANADA INC.

Criblure	(approx. 25 tonnes métriques)	16.95 \$ / tm
Pierre concassée 1/4"	(approx. 25 tonnes métriques)	16.95 \$ / tm
Pierre concassée 3/4"	(approx. 500 tonnes métriques)	16.95 \$ / tm
Pierre concassée 2"-4"	(approx. 50 tonnes métriques)	16.95 \$ / tm
Pierre concassée 0"-3/4"	(approx. 1 600 tonnes métriques)	16.95 \$ / tm

QUE, les prix soumis par le plus bas soumissionnaire seront ajustés, selon l'indice des prix à la consommation, pour la deuxième année du contrat;

QUE, le certificat du trésorier numéro 16-11, daté du 15 février 2016, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

La T.P.S. et la T.V.Q. sont applicables sur les prix ci-dessus mentionnés.

Adoptée

2016-058

OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE D'UN RÉSEAU DE STOCKAGE (SAN)

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture d'un réseau de stockage (SAN);

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 12 février 2016, celle de CPU Design inc est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le contrat pour la fourniture d'un réseau de stockage soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

CPU DESIGN INC

Fourniture d'un réseau de stockage (SAN)	68 981.92 \$
(tel que spécifications inscrites au devis)	
T.P.S. (5%)	3 449.10 \$
T.V.Q. (9.975%)	<u>6 880.95 \$</u>
Grand Total Taxes Incluses:	79 311.97 \$

Le certificat du trésorier no. 16-13, daté du 15 février 2016, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2016-059

OCTROI D'UN CONTRAT – AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU PARC APPLEWOOD – TRAVAUX DE PLANTATION DES ÎLOTS FLORAUX

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour l'aménagement paysager du parc Applewood – travaux de plantation des îlots floraux;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 19 février 2016, celle de 160676 Canada Inc (Pépinière Mascouche enr.) est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU :

- QUE le contrat pour l'aménagement paysager du parc Applewood – travaux de plantation des îlots floraux soit octroyé à l'entrepreneur ci-

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

après et pour les coûts suivants :

160676 CANADA INC (PÉPINIÈRE MASCOUCHE ENR)

Préparation des sites :	400.00 \$
Plantation :	34 204.00 \$
T.P.S. (5%)	1 730.20 \$
T.V.Q. (9.975%)	<u>3 451.75 \$</u>
Grand Total Taxes Incluses:	39 785.95 \$

Le certificat du trésorier no. 16-14, daté du 19 décembre 2016, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Le Pro-maire Harvey Shaffer appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseiller Jack Edery
Conseiller Michael Goldwax

A voté contre :

Conseiller Leon Elfassy
Conseiller Warren Budning

Le Pro-maire Harvey Shaffer vote en faveur de la résolution en bris d'égalité.

En faveur: 3

Contre : 2

Adoptée sur division

2016-060

OCTROI D'UN CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS, POUR PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE POUR LA RECONSTRUCTION ET LA RÉFECTION DE RUES ET TROTTOIRS

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publique pour services professionnels, pour plans, devis et surveillance en résidence, pour la reconstruction et la réfection de rues et trottoirs;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des offres de services reçues et la mise en application de la formule afin de déterminer le pointage de chaque soumissionnaire, celle de Groupe DGS est celle qui obtient la plus haute note conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Leon Elfassy, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE, le contrat de services professionnels pour plans, devis et surveillance en résidence, pour la reconstruction et la réfection de rues et trottoirs, soit octroyé à Groupe DGS pour un montant de 38 042.93\$ taxes incluses.

Le certificat du trésorier no. 16-20, daté du 23 février 2016, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2016-061

AUTORISATION POUR – VENTE DE VÉHICULES, MACHINERIE, RADIOS PORTABLES ET ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT QUE, la Ville désire vendre certains véhicules, machinerie, radios portables et accessoires qui soit, n'ont pas été utilisés depuis plusieurs années, ne sont plus utiles aux opérations journalières ou seront remplacés par des équivalents plus récents;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE, le directeur ressources matérielles et systèmes d'information est, avec l'accord du directeur général, autorisé à vendre les articles détaillés à l'annexe "A", au meilleur prix possible.

Adoptée

2016-062

APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR L'ANNÉE 2016 - 2017

ATTENDU que la Ville de Hampstead a confirmé son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à SSQ Groupe Financier, à la suite d'un appel d'offres public;

ATTENDU que le contrat octroyé est d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1er avril 2014;

ATTENDU que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

ATTENDU que Groupe Mallette Actuaire Inc. recommande d'accepter les taux proposés par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017, pour un montant ne dépassant pas 207 705 \$, taxes incluses;
- D'autoriser le directeur général à signer tous les documents nécessaires à leur mise en vigueur ; et
- QUE le certificat du trésorier n° 16-10, daté du 10 février 2016, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2016-063

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice des services communautaires et des loisirs, soumis le 26 février 2016, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols blancs étudiants,

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Jack Edery et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols blancs étudiants comme indiqués sur la liste pour le département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Le Conseiller Michael Goldwax s'est abstenu de participer aux discussions, de voter ou de tenter d'influencer le vote considérant qu'il a un lien de

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

parenté proche avec deux personnes faisant parties de la liste des employés cols blancs étudiants pour le Centre Communautaire (sa fille et son fils).

Adoptée

2016-064

CRÉATION D'UNE NOUVELLE FONCTION DE «CONTREMAÎTRE ET CONSEILLER TECHNIQUE – ÉGOUTS, AQUEDUC ET VOIRIE»

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- DE CRÉER une nouvelle fonction cadre de «**CONTREMAÎTRE ET CONSEILLER TECHNIQUE – ÉGOUTS, AQUEDUC ET VOIRIE**», groupe de traitement niveau VI; et
- DE POURVOIR à un (1) poste dans la nouvelle fonction.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le pro-maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du pro-maire et des conseillers.

2016-065

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et résolu à l'unanimité de clore la séance à 22h43.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr William Steinberg, maire

(s) Pierre Tapp
Me Pierre Tapp, greffier